



MARINES VOYAGES

AGENCE de la POSSESSION

AGENCE de SAINT PIERRE

AGENCE de SAINT ANDRE

0262 71 59 33

reservation@marines-voyages.com



CROISIÈRE : INDE / MALDIVES

A partir de **2195 €***

**Tarifs sous réserve de disponibilités au moment de la réservation, cabine intérieure.*

Supplément Chambre Simple de 295€
Sur classement cabine vue mer : 175 € ; balcon 395 € (par personne)

Tarif enfant de moins de 12 ans -15%

Du 08 au 25 janvier 2021 à partir de **2395 €**

Du 22 janvier au 08 février 2021 à partir de **2195 €**

Réalisez votre rêve en croisière PROGRAMME DE 18 JOURS

Jour 1 REUNION - INDE

Départ de l'aéroport de Roland Garros. Envol en direction de l'Inde via Maurice. Diner et nuit à bord.

Jour 2 INDE (Bombay)

Petit déjeuner à bord. Tour de la ville. Rendez-vous vers 11h30 pour le transfert au port. Assistance à l'embarquement sur le Costa Victoria vers 13h30 heures pour la croisière, déjeuner buffet à bord.....

DEBUT DE LA CROISIERE !!!!!



	Arrivée	Départ
Jour 1 • Bombay		
Jour 2 • Bombay		21:00
Jour 3 • Navigation		
Jour 4 • New Mangalore	08:00	18:00
Jour 5 • Cochin	08:00	18:00
Jour 6 • Navigation		

Jour 7 • Male		07:00
Jour 8 • Male		
Jour 9 • Male		20:00
Jour 10 • Navigation		
Jour 11 • Colombo	07:00	17:30
Jour 12 • Navigation		
Jour 13 • Mormugao	08:00	17:00
Jour 14 • Bombay		08:00
Jour 15 • Bombay		

Jour 2

Embarquement : Inde (Bombay)



L'Inde contient une variété surprenante de tribus, de religions, de cultures et de langues - et la plus grande diversité est présente à Bombay, une des villes les plus très peuplées au monde. Les restes de l'autorité britannique le long de Marine Drive au bord de l'océan sont debout à côté de l'ancienne maison de Mahatma Gandhi et le temple à Elephanta avec les dieux hindous du 2^e siècle.

Jour 3

BOMBAY



Jour 4

UNE JOURNEE DE PLAISIR EN MER



En mer : Profitez du navire

Prenez le temps de vous ressourcer pendant cette journée en mer. Profitez du spa, détendez vous à la piscine ou participez à nos extraordinaires activités à bord. Cette journée est sous le signe de la détente et de l'exploration du navire.

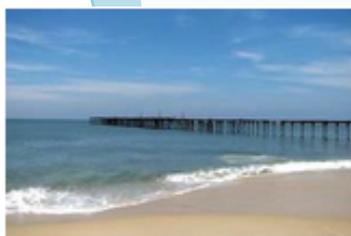
Jour 5

NEW MANGALORE



Jour 6

COCHIN



Cochin est une ancienne colonie britannique, le port de Cochin n'a pas été officiellement établi jusqu'à 1920, quand le canal de Cochin a subi la restructuration pour loger des grandes lignes de chargement. Le fort Cochin possède une richesse des constructions historiques qui

suivent à la trace le passé tumultueux de la ville, tandis que le Palais Mattancheri fournit une maison aux Rajas de Kochi, comme des robes, palanquins, des armes et des meubles. D'après ce qu'on dit elle a été un cadeau du portugais en 1557 au Raja de Kochi .

Jour 7

UNE JOURNEE DE PLAISIR EN MER

En mer : Profitez du navire



Prenez le temps de vous ressourcer pendant cette journée en mer. Profitez du spa, détendez vous à la piscine ou participez à nos extraordinaires activités à bord. Cette journée est sous le signe de la détente et de l'exploration du navire.

Jour 8

MALE (MALDIVES)

MALE



Maldives

La capitale de l'archipel vous accueille avec le sourire de ses habitants tandis que vous choisissez votre lieu de plongée favori.



Jour 9

MALE (MALDIVES)

Capitale densément peuplée des Maldives, un État insulaire de l'océan Indien, Malé est réputée pour ses mosquées et ses bâtiments colorés. Le centre islamique (Masjid-al-Sultan Muhammad Thakurufaanu Al Auzam) comprend une mosquée, une bibliothèque et un dôme unique en or. À deux pas du port, un célèbre marché aux poissons propose des produits issus de la pêche du jour, tandis qu'un marché alimentaire regorge de fruits locaux.

Jour 10

MALE (MALDIVES)

La capitale de l'archipel vous accueille avec le sourire de ses habitants tandis que vous choisissez votre lieu de plongée favori.



Jour 11

UNE JOURNEE DE PLAISIR EN MER

En mer : Profitez du navire



Prenez le temps de vous ressourcer pendant cette journée en mer. Profitez du spa, détendez vous à la piscine ou participez à nos extraordinaires activités à bord. Cette journée est sous le signe de la détente et de l'exploration du navire.

Jour 12

COLOMBO (Sri Lanka)

Colombo, la capitale du Sri Lanka, a été pendant longtemps un port situé sur les anciennes routes de commerce est-ouest et a été occupée successivement par les Portugais, les Néerlandais et les Britanniques. Cet héritage se reflète dans son architecture, alliant bâtiments coloniaux, tours et centres commerciaux. L'imposant musée national de Colombo, consacré à l'histoire du Sri Lanka, borde le vaste parc Viharamahadevi et sa gigantesque statue de Bouddha.



Jour 13

UNE JOURNEE DE PLAISIR EN MER



En mer : Profitez du navire

Prenez le temps de vous ressourcer pendant cette journée en mer. Profitez du spa, détendez vous à la piscine ou participez à nos extraordinaires activités à bord. Cette journée est sous le signe de la détente et de l'exploration du navire.

Jour 14

MORMUGAO (Inde)

Mormugao est une localité du district de Goa Sud, dans l'État de Goa, en Inde. On y trouve le principal port maritime de l'État. Elle est située à une altitude moyenne de 1 à 2 mètres au-dessus du niveau de la mer.



Jour 15

BOMBAY

Mumbai (anciennement Bombay) est une ville densément peuplée qui se trouve sur la côte ouest de l'Inde. Ce centre financier est la plus grande ville du pays. Sur le front de mer du port de Mumbai, la Porte de l'Inde est une arche en pierre emblématique qui a été construite en 1924, sous le Raj britannique. Au large, l'île voisine d'Éléphanta comporte des temples anciens creusés dans la roche et dédiés au dieu hindou Shiva. La ville est également célèbre en tant que centre de l'industrie cinématographique du pays avec Bollywood.



Jour 16 BOMBAY



Petit déjeuner à bord. Débarquement le matin. Arrivée à Bombay. Journée libre. Transfert à l'hôtel. Diner et nuit.

Jour 17 BOMBAY

Petit déjeuner à l'hôtel. Journée libre. Diner et nuit à l'hôtel.

Jour 18 INDE /REUNION

Petit déjeuner à l'hôtel (à emporter). Transfert à l'aéroport, vol en direction de la Réunion via Maurice. Repas à bord. Arrivé à la Réunion dans l'après-midi.

Fin de nos prestations.

« Une réduction ou une augmentation de 65 € sera appliquée en cas de jour en plus ou en moins, impliquant une nuitée. »

Le prix comprend :

- Vol Réunion/Inde/Malé/Inde/Réunion
- 2 nuits à l'hôtel en 1/2 pension
- Le service d'un interlocuteur de Marines Voyages (à partir de 20 personnes)
- Les prestations citées aux programmes
- La discothèque, la bibliothèque, les draps de plage, les chaises longues, la salle de sport, les transats, la piscine
- Les taxes portuaires
- Assistance porteur de bagage
- Les spectacles musicaux, cabaret, bals et fêtes tous les soirs
- Participation aux jeux, tournoi...
- Soirée à thème...
- La pension complète pendant la croisière (petit déjeuner, déjeuner et diner + thé, café + goûter, snacks)
- Les assurances (assistance, rapatriement, dommages aux bagages)
- Les transferts
- Une réunion d'information avant le voyage

Le prix ne comprend pas :

- Vos dépenses personnelles
- Les options proposées pendant la croisière, coiffeur, téléphone, excursions...
- Les boissons
- forfait frais de services à bord
- Le Visa

Conditions de vente

Article 1 : Présentation

La société MARINÉS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allende, commerce 2, 97419 La Possession Numérol SIRET : 7540742500012 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation IM074120018

GARANTIE FINANCIÈRE : ATRADIUS CREDITO Y CAUCION S.A., 159 rue Anatole France, CS50118, 92596 Levallois Perret Cedex. RCP : HISCOX au 12 quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux. Contrat numéro : HA RCP0227935 - Assurance : April international : Contrat numéro : 2110, TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

Article 2 : Utilisation du site internet

L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage et d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription.

Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de changement des informations sur le site, Marinés Voyages ne pourra pas être responsable. L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches.

Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinés Voyage ne sera pas responsable des frais engagés ;

Pour les destinations étrangères hors Union Européenne. Vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.

L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

Article 4 : Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous.

MARINÉS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche de du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal ou dépend le siège social de Marinés Voyages.

Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinés Voyages est un intermédiaire. La responsabilité de Marinés Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinés Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme. Les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, font partie des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers.

Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation. Marinés Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc... ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue.

Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.) seront alors à la charge du client.

Marinés Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.

En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions. Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles. Marinés Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinés Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.

Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation. La réservation ne garantit pas le prix du billet.

Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence. Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.

Marinés Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies.

Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance. Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international : TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur. Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les modalités du contrat d'assurance.

Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et rapatriement sont comprises à partir de 10 Pax partantes.

Une fois la commande validée, les assurances ne sont plus remboursables.

Article 8 : Précision sur les tarifs

Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence. Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas. Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.

En cas de modification, Marinés Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la réservation initiale.

En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties.

En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à l'agence d'émettre vos billets.

Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux et au moins deux heures à l'avance pour les vols intérieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.

Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres, n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent : Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, ci-dessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination./ Les frais de dossiers

- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)/Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)/Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement./Les services d'un interlocuteur de Marinés Voyages, si le groupe est constitué d'un minimum de 20 adultes payants.

Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel./Les pourboires, guides et chauffeurs

Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre...), le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage

Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix sera demandé.

Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières.

Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisables jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

Article 12 : Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

Article 13 : PRESTATAIRES

-Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation.

- Transport : - Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.

- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion : Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant le nom des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information. En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.

Europe/les Amériques : AIR FRANCE – CORSAIRFLY – AIR AUSTRAL – FRENCH BEE - XL AIRWAYS *Afrique du Sud : AIR AUSTRAL*Maurice : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Chine : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Inde du Nord et Sud : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Madagascar : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Malaisie : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Thaïlande : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS*Vietnam : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS.

Article 14 : Minimum de personnes pour garantir le groupe

Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est le suivant selon la destination. *Europe : 15-20 personnes *Afrique du Sud : 15 personnes *Bésil : 15 personnes *Maurice : 6 personnes *Chine : 20 personnes *Croisière : 20 personnes *Inde du Nord et Sud : 15 personnes *Madagascar : 15 personnes *Malaisie : 20 personnes *Maroc : 15 personnes *New York : 20 personnes *Pèlerinage : 15 personnes *Thaïlande : 20 Pax *Vietnam : 15 personnes Pour les circuits passant par la métropole sans interlocuteur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

Article 15 : Condition d'annulation par personne (forfait tourisme)

300.00 EUR plus de 45 j. avant départ
40.00 % entre 44 j. et 31 j. avant départ
60.00 % entre 30 j. et 22 j. avant départ
80.00 % entre 21 j. et 15 j. avant départ
100.00 % entre 14 j. et 0 j. avant départ

Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.

Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagnie.

Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.

Cette demande auprès du fournisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.

Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.